

Audience solennelle

Monsieur le Garde des sceaux, Mme La présidente du Comité paralympique et sportif français, Mesdames et messieurs les hautes personnalités, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un très grand plaisir que je joins mes remerciements à ceux de la présidente de la Cour administrative d'appel et vous souhaite avec elle, au nom de l'ensemble des magistrats et agents de greffe du tribunal administratif de Paris, la bienvenue dans nos juridictions.

Pour prendre notre part à l'organisation de cette manifestation commune, nous aurons l'honneur de vous accueillir tout à l'heure pour une réception au Tribunal, dans l'hôtel d'Aumont, immédiatement voisin de la Cour.

« L'existence de l'être le plus fabuleux, le plus mythologique, n'eût pas au même degré, surpris ma raison », dit le professeur Aronnax, dans *Vingt mille lieux sous les mers*, en découvrant le Nautilus.

Lors de la dernière audience solennelle, fraîchement nommé à la tête de ce tribunal, j'avais fait part de mon émerveillement devant la découverte de la belle machine qu'il représente. Je ne peux que confirmer depuis. C'est un formidable vaisseau, le Nautilus du Capitaine Nemo ou, pour une référence plus récente, le Faucon Millenium de Han Solo dans Star Wars.

Le tribunal administratif de Paris, c'est bien sûr le premier des quarante-deux tribunaux administratifs, c'est, à lui seul, une centaine de magistrats, dix-neuf chambres plus des structures ad hoc, cent vingt agents de greffe, près d'une quarantaine d'assistants de justice, de stagiaires et de vacataires, qui traitent ensemble 12 % du contentieux administratif de 1^{er} ressort de Métropole.

A la structure verticale en sections, s'ajoute une organisation horizontale autour de sept pôles et groupes de travail permanents, mêlant agents de greffe et magistrats, tournés vers la Formation, la médiation, l'harmonisation du contentieux des étrangers, les risques psycho-sociaux, la communication interne, la communication externe et les relations avec les Universités, ainsi qu'un club fiscal et un club droit et littérature qui nous permettent notamment de développer les relations avec l'ensemble de nos partenaires extérieurs.

Ce tribunal, c'est le tribunal de la plus grande collectivité territoriale de notre pays, la ville de Paris, le tribunal du premier hôpital de France, l'AP-HP, le tribunal dans le ressort duquel se déroulent toutes les grandes manifestations publiques, où siègent toutes les autorités centrales de l'Etat, dont on nous demande, par exemple, de jauger l'action ou l'inaction au regard de l'exigence climatique, le tribunal qui concentre un grand nombre de contentieux des marchés publics, la SNCF, par exemple, nous faisant l'honneur de nous désigner, dans l'ensemble de ces contrats, comme le tribunal territorialement compétent, le tribunal, cela a été souligné, du contentieux de grandes directions de contrôle fiscal.

ET, pour se mettre au diapason de la thématique de cette audience solennelle, relevons que nous sommes déjà le principal tribunal administratif du sport puisque se concentre devant nous – dès lors que siègent à Paris la quasi-totalité des fédérations sportives – le contentieux touchant à la contestation des décisions prises par ces fédérations. Et nous allons, selon toutes les prévisions, être le principal tribunal administratif des Jeux olympiques, tant au regard du nombre d'activités qui se déroulent dans la capitale, que de l'ensemble des contentieux que vont nécessairement générer massivement les mesures de police, de protection, de contrôles supplémentaires aux frontières, de mobilisation des personnes et des lieux, de contrats d'occupation des sols ou de marchés et nous allons nous y préparer.

Dans un beau texte de 1926, *Bella aux jeux olympiques*, Jean Giraudoux, admiratif des performances de l'ensemble des athlètes aux jeux de Paris de 1924, se moque des héros de l'Histoire : « *Si celui-là avait été le soldat de Salamine, il serait arrivé à peine haletant. Si celui-ci avait été Léandre, il eût nagé sans accroc à travers le Bosphore. (...) Roland aurait pu souffler tout le jour sans que la veine se rompit, Louis XVI, même à pied, n'eut pas été rattrapé à Varennes* ».

Le même hommage de héros du quotidien pourrait être rendu aux magistrats et aux agents de greffe du TA de Paris au regard de leurs exploits de tous les jours.

Depuis la précédente audience solennelle, bien des obstacles se sont dressés sur notre route, augmentation massive du contentieux des étrangers, grève des avocats, premier puis second confinements, manifestations contre les retraites, enjeux des téléprocédures et du développement du télétravail. Autant de défis soulignés par la présidente de la Cour.

Pourtant, si je compare les résultats d'aujourd'hui à ceux que je vous présentais alors, le personnel du tribunal pourrait, sans rougir, s'approprier la devise des jeux : « *Citius, Altius, Fortius* », Plus vite, plus haut et plus fort.

Plus haut, puisque nous sommes passés de 19 500 dossiers en entrées et en sorties à près de 28 500 actuellement, soit une hausse de près de 45 %. Plus fort, car ces efforts se sont faits à effectif constant et, par suite, la productivité par magistrat et par agent de greffe a progressé dans les mêmes proportions pour dépasser, aujourd'hui, très fortement, la moyenne nationale.

Et surtout Citius, plus vite, au regard de l'augmentation des référés dont nous sommes désormais massivement saisis, notamment les référés urgents, notamment les référés liberté qui entrent désormais au rythme d'une vingtaine par semaine et que nous devons juger en 48 heures, l'ensemble des référés pouvant, certains mois, jusqu'à représenter un quart de nos entrées.

C'est là la démonstration, sans doute, de ce que les référés sont de puissants et efficaces instruments de protection des droits et libertés. Cela met, bien sûr, le juge administratif et tout particulièrement le tribunal administratif de Paris au cœur de la vie qui bat, juge de l'actualité immédiate, arbitre instantané des grands débats de société. Mais c'est un aussi un défi permanent d'organisation de la juridiction et de mobilisation des magistrats et des agents de greffe, une responsabilité lourde puisqu'il s'agit d'arbitrer, dans un délai très bref, entre l'ordre public, la préservation de la santé et la défense des grandes libertés fondamentales, une exposition permanente à la pression médiatique et aux procès d'intention et critiques, parfois violentes, parfois ad hominem, dont l'origine varie, bien sûr, selon que l'on fasse droit aux conclusions ou que l'on les rejette.

Le chef de juridiction n'est plus le capitaine Nemo mais Philippe le Hardi, à la bataille de Poitiers de 1356, criant à son père Jean le Bon « Père gardez-vous à droite, Père gardez-vous à gauche ».

Je ne pourrais, sur ce sujet du procès en légitimité de la juridiction et des mises en cause personnelles des juges, tenir de propos plus justes que ceux prononcés par M. le Vice-Président lors de la rentrée du Conseil d'Etat ou, à l'instant, par Mme la présidente de la Cour administrative d'appel, mais permettez-moi seulement d'ajouter que le tribunal administratif est une communauté extrêmement hétérogène, composé de magistrats, d'agents de greffe, de vacataires, de tous âges, de formations très diverses, d'origines extrêmement variées, de confessions et, à n'en pas douter, d'opinions personnelles et d'engagements dans la société qui ne le sont pas moins.

Il serait tout à fait impossible de faire fonctionner cette juridiction... Il aurait été tout à fait impossible de la mobiliser et d'obtenir d'elle les résultats que j'ai évoqués si tous et à tout instant n'avaient pas la conviction profonde que chacune de nos décisions, qui bien sûr sont faillibles et doivent pouvoir être contestées, n'avaient pas été prises avec la seule boussole du respect de la loi, de l'Etat de

droit, de l'indépendance de la justice, dans le respect des autres institutions et pouvoirs et de la République.

Je veux simplement souligner que cette exigence d'impartialité, d'objectivité, d'indépendance, n'est pas seulement une obligation vis-à-vis de la société, c'est aussi une nécessité interne pour que ce magnifique vaisseau qu'est le tribunal administratif de Paris et que je suis si fier de présider puisse continuer sa marche. Le nautilus fonctionnait à l'électricité, Le Faucon Millenium à « l'énergie hyperpropulsive ». Nous, c'est cette conviction profonde de l'utilité et de la légitimité de notre action qui est notre combustible secret et qui nous permet d'avancer, avec sérénité et détermination, dans un univers flottant.

« *Mobilis in mobile* », Mobile dans un univers mobile, c'est la devise même du Nautilus.

Plongeons donc dans les eaux profondes du droit administratif, laissons-nous porter par les courants et observons par les hublots : Mme Gaëlle Mornet et M. Guillaume Halard, premiers conseillers l'une à la Cour et l'autre au Tribunal, vont, conformément à la tradition de nos audiences solennelles, nous entraîner dans un « parcours contentieux » et nous présenter la qualité, la diversité, la richesse des affaires qu'ont eu à connaître la Cour administrative d'appel et le tribunal administratif de Paris depuis la dernière audience solennelle.

Je leur laisse la parole...

Jean-Christophe Duchon-Doris